

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2024

### PROCES VERBAL

L'an 2024 à 18H45 , le CONSEIL MUNICIPAL DE 17 MAI 2024, régulièrement convoqué le 13 mai 2024, s'est réuni en en mairie, sous la présidence de **Madame Anaïs TOSEL, Maire.**

**Etaient présent(s)** : Madame TOSEL, Madame ALBOU-ETCHART, Monsieur CRISTINA, Madame SALMON, Monsieur ANDREA, Monsieur LAVAINÉ, Madame ALBERT, Madame CUFFI, Monsieur TORDO, Madame KESTEMONT - GASPERI, Madame GIUGLARIS, Monsieur MANASSERO, Monsieur PUIG, Monsieur LA ROSA - SERAFINI.

**Etaient excusé(s)** : Madame Nicole VAL, M. Erwann GENOUX

**Etaient représenté(s)** : Nicole VAL pouvoir à Anaïs TOSEL  
Erwann GENOUX pouvoir à Ariane ALBOU-ETCHART

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Ariane ALBOU-ETCHART

<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 MAI 2024</b></p>
--

- 1. Adoption des comptes rendus de la séance du**
- 2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**
  
- 3. Administration Générale**
  - a. 1 - Election d'un nouvel adjoint au Maire**
  - b. 2 - Détermination du nombre d'adjoints et délégations**
  - c. 3 - modification de délégations et indemnités de fonctions**

## **Délibération n° 2024-023 - Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Conseillers présents 14

Conseillers absents 2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2022-62 du 15 décembre 2022 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020-14 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 27/2024 du 23 avril 2024 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 2ème adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 3 mai 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

**Article 1er** : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : Procède à la désignation d'un adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : M. Stéphane PUIG

Nombre de votants : ...14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...14

Nombre de bulletins blancs et nuls : ...2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 9

a obtenu : 12 voix pour

**Article 3** : Monsieur PUIG Stéphane est désigné en qualité d' adjoint au maire.

### Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14

- Qui ont pris part à la délibération : 14 voix pour - 0 voix contre :

2 n'ayant pas pris part au vote : Nicole VAL, Erwann GENOUX

## Délibération n° 2024-024 - Détermination du nombre d'adjoints et délégations

Conseillers présents 14  
Conseillers représentés 2

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-1 et L.2122-2 ;

Vu la délibération n° 2022- 62 en date du 15 décembre 2022, par laquelle il a été décidé de fixer à quatre le nombre d'adjoints

Considérant que Monsieur Noël CRISTINA , 2ème adjoint au Maire, a adressé sa démission de son poste d'adjoint par courrier datant du 23 avril 2024 et reçu en mairie le 26 avril 2024.

Considérant le courrier de Monsieur Le Préfet des Alpes-Maritimes en date du 3 mai 2024, reçu par mail le 7 mai 2024 , acceptant la démission de Monsieur Noël CRISTINA.

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant,

Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints à quatre dans l'ordre ci-dessous et précise les délégations du nouvel adjoint et des conseillers municipaux :

Maire	Anais TOSEL
1 <sup>er</sup> adjoint au Maire : Finances	Ariane ALBOU
2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire : Aménagement du territoire et suivi des subventions	Stéphane PUIG
3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire : Urbanisme	Véronique SALMON
4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire : Culture, patrimoine, actions du jumelage et gestion du domaine communal	Alain ANDREA
Conseiller municipal délégué : action sociale, intergénérationnel et jeunesse	Nicole VAL
Conseiller municipal délégué : Education, affaires scolaires et vie associative	Angélique ALBERT
Conseiller municipal délégué : suivi des projets environnementaux et écologiques	Elsa CUFFI
Conseiller municipal délégué : Médiation et ressources humaines	Jérôme LAVAINÉ
Conseiller municipal délégué : Suivi des affaires juridiques et démocratie	Aude GIUGLARIS
Conseiller municipal délégué : Sports	Denis MANASSERO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Détermine** l'ordre et le nombre des adjoints au Maire à quatre,
- **Fixe** les délégations du nouvel adjoint et précise les délégations des conseillers municipaux comme proposées ci-dessus

### Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 15 voix pour - 0 voix contre :
- 1 abstention(s) : Lucas LA ROSA - SERAFINI

## Délibération n° 2024-025 - modification de délégations et indemnités de fonctions

Conseillers présents 14

Conseillers représentés 2

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;

Vu la délibération de présente séance du Conseil Municipal, relative à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Vu la délibération n°2022\_63 du 15 décembre 2022 fixant les indemnités

Vu, le budget communal

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint aux maires et les indemnités de fonction des conseillers titulaires d'une délégation en fixant les taux suivants :

Avant cette délibération		Après cette délibération et taux proposés	
Qualité Prénom - Nom	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'éch. indiciaire de la fonction publique et montant	Qualité Prénom - Nom	Pourcentage de l'indice brut terminal de l'éch. indiciaire de la fonction publique et montant
Maire Anais TOSEL	49.15%	Maire Anais TOSEL	49.15%
1 <sup>er</sup> adjoint au Maire Ariane ALBOU	12.14%	1 <sup>er</sup> adjointe au Maire Ariane ALBOU	12.14%
2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	12.14%	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire Stéphane PUIG	8.53%
3 <sup>ème</sup> adjointe au Maire Véronique SALMON	12.14%	3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire Véronique SALMON	12,14%
4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire Alain ANDREA	12.14%	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire Alain ANDREA	12.14%
Conseillère municipale déléguée Nicole VAL	5.88%	Conseillère municipale déléguée Nicole VAL	6.10%
Conseillère municipale déléguée Angélique ALBERT	5.88%	Conseillère municipale déléguée Angélique ALBERT	6.10%
Conseillère municipale déléguée Elsa CUFFI	5.88%	Conseillère municipale déléguée Elsa CUFFI	6.10%
Conseiller Municipal délégué Jérôme LAVAINÉ	4.75%	Conseillère municipale déléguée Jérôme LAVAINÉ	6.10%
		Conseiller Municipal	6.10%

		députée Aude GIUGLARIS	
		Conseiller Municipal délégué Denis MANASSERO	6.10%

Pour rappel : Démission de deux conseillers municipaux délégués : CUSUMANO Jean-Pierre et GRANDVAUX Pascale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Décide de modifier le montant des indemnités de fonction du deuxième adjoint (réduction à sa demande) et conseillers titulaires d'une délégation en fixant les taux ci-dessus à compter de ce jour.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante  
au 17 mai 2024

#### Annexé à la délibération

Montant de l'enveloppe mensuelle possible : 5 376.56 €

Fonction	NOM Prénom	Montant mensuel BRUT	Pourcentage IB 1027 IM 830
Maire	Anais TOSEL	<b>2 020.32</b>	49,15%
1er adjoint	Ariane ALBOU	<b>499.02</b>	12,14%
2ème adjoint	Stéphane PUIG	<b>350.63</b>	8.53%
3ème adjoint	Véronique SALMON	<b>499.02</b>	12,14%
4ème adjoint	Alain ANDREA	<b>499.02</b>	12,14%
Conseiller municipal délégué	Nicole VAL	<b>250.74</b>	6,10%
Conseiller municipal délégué	Angélique ALBERT	<b>250.74</b>	6,10%
Conseiller municipal délégué	Elsa CUFFI	<b>250.74</b>	6,10%
Conseiller municipal délégué	Jérôme LAVAINÉ	<b>250.74</b>	6,10%
Conseiller municipal délégué	Aude GIUGLARIS	<b>250.74</b>	6,10%
Conseiller municipal délégué	Denis MANASSERO	<b>250.74</b>	6.10%
	Total	<b>5 372.45</b>	

#### Détail du vote :

- Présents au Conseil Municipal : 14

- Qui ont pris part à la délibération : 14 voix pour - 0 voix contre :

2 abstention(s) : Noël CRISTINA, Lucas LA ROSA - SERAFINI

Madame Ariane ALBOU-ETCHART

Secrétaire de séance

Anaïs TOSEL

Maire